

Les enfants d'origine haïtienne et leurs relations avec la Direction de protection de la jeunesse

Mémoire présenté par la Maison d'Haïti à la

COMMISSION SPÉCIALE SUR LES DROITS DES ENFANTS ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME RÉGINE LAURENT

Marjorie Villefranche

Directrice générale

Maison d'Haïti

Présentation de la Maison d'Haïti

La Maison d'Haïti est une organisation communautaire et culturelle dédiée à l'éducation et à l'intégration des personnes et des familles immigrantes ainsi qu'à la création et au développement de liens étroits avec la société d'accueil.

L'organisme a pour missions la promotion, l'intégration, l'amélioration des conditions de vie et la défense des droits des québécois d'origine haïtienne et des personnes immigrantes. Toutes ses interventions sont axées sur l'approche citoyenne qu'il préconise. Sa finalité est d'outiller les participants afin de leur permettre de prendre la parole et de poser des gestes citoyens.

Les six champs d'action de la Maison d'Haïti pour les populations qu'elle rejoint sont l'intégration des nouveaux arrivants, l'éducation, les jeunes, les femmes, les familles et le Centre des Arts. Ces champs d'action se déploient à travers des activités, d'alphabétisation, d'insertion économique et sociale, de services culturels, d'intégration des jeunes et de soutien scolaire et parental.

Dès sa création, la Maison d'Haïti a fait partie de l'histoire du mouvement communautaire québécois. Elle a participé à la mise en place de plusieurs regroupements et coalitions et a investi plusieurs dossiers importants, tant pour la communauté haïtienne et que pour l'action communautaire québécoise: alphabétisation populaire, éducation et intégration sociale des populations issues des communautés culturelles, mouvement des femmes, accès au travail, politiques d'égalité, dynamiques familiales et insertion sociale des jeunes, sans oublier les luttes contre la discrimination et le racisme, axes importants d'intervention et de mobilisation.

Les valeurs sur lesquelles reposent les actions de la Maison d'Haïti

- L'approche citoyenne qui consiste à miser sur la capacité des citoyens à comprendre leur environnement, à le maîtriser et à procéder collectivement à des choix ;
- La démarche interculturelle qui suppose des citoyenNEs s'organisant librement pour agir collectivement en fonction de leurs intérêts ;
- La justice, l'équité, l'égalité des chances, le respect des droits, l'inclusion et la participation citoyenne, constituent les boussoles qui guident nos trajectoires actuelle et historique.

Les orientations de la Maison d'Haïti

Il est clair que la Maison d'Haïti est parvenue au fil des ans, à développer une approche originale reflétant son adhésion aux valeurs sociales et aux principes démocratiques sur lesquels repose la vie associative québécoise. Aujourd'hui encore elle préside la table de concertation du quartier Saint-Michel et continue de s'impliquer dans plusieurs dossiers importants, tant pour la communauté haïtienne, les communautés immigrantes que pour la société québécoise. Chaque année elle des services et activités à plus de 8000 individus, enfants, jeunes, hommes et femmes de tous âges et de toute origine.

Le cadre de notre action et notre implantation dans le milieu

Accompagner pour rendre autonome, tel est le cadre d'action de la Maison d'Haïti. Elle est traversée par une éthique qui repose sur l'idée du citoyen comme personne autonome capable de critique et de changement. Elle repose également sur une intervention centrée sur l'humain inscrit dans sa société d'appartenance. Que ce soit sous la forme d'accompagnement ou sous celle de l'engagement sociopolitique, l'éthique du citoyen est ce qui fait sa force, la constance et la cohérence de ses interventions depuis son émergence.

Ceci l'a amené à investir les lieux de concertation concernant les enjeux fondamentaux ; lutte contre la pauvreté, marginalisation, racisme, discrimination et exclusion.

Les principaux enjeux demeurent encore la revalorisation des citoyens à travers la création de réseaux et de liens sociaux, le maintien d'une cohésion sociale pour toutes et tous ceux qui luttent contre la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion.

Profil de la population

La population desservie par la Maison d'Haïti, habite majoritairement les quartiers St Michel, Montréal Nord et St Léonard, où se retrouvent les plus fortes populations d'origine haïtienne vivant à Montréal.

Les participants qui fréquentent l'organisme sont des personnes et des familles à faibles revenus et en processus d'insertion sociale (travail, école, participation civique etc.) Processus ralenti à cause de difficultés économiques, sociales, la majorité d'entre eux ont un revenu annuel inférieur à 20 000\$.

C'est une population que l'on retrouve dans les secteurs d'emplois vulnérables qui vit dans une pauvreté chronique. Le taux de chômage à 13% est parmi les plus élevés de Montréal. Une proportion de 40% des familles sont monoparentales et en difficulté d'intégration sociale culturelle et professionnelle, de plus elles sont fragilisées par des forts taux d'analphabétisme et de décrochage scolaire, tout ceci fragilise le développement des enfants.

Les résultats de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM, 2017), réalisée par la Direction régionale de santé publique, nous confirment que les enfants des quartiers St. Michel et Montréal Nord sont plus vulnérables dans

presque tous les domaines, bien-être physique, compétences sociale, maturité affective, développement langagier etc. L'enquête constate ainsi que plus de 40% des enfants de ces quartiers sont moins bien outillés que les autres pour profiter et se développer pleinement.

Les constats de la Maison d'Haïti au sujet des signalements à la DPJ

Depuis plus de 20 ans la Maison d'Haïti, avait fait le constat de cette réalité, constat que cette enquête vient confirmer. Elle avait pris l'initiative de venir en aide aux jeunes mères, femmes et familles en situation de forte vulnérabilité. Dès 2010, elle s'est inquiétée de la surreprésentation des jeunes haïtiens au sein du système de protection de la jeunesse, percevant ainsi qu'il y avait là des disparités décisionnelles. Non seulement les signalements se faisaient par les travailleurs sociaux ou des intervenants (38% d'enfants haïtiens contre 16% pour les enfants québécois), mais les décisions étaient trop rapides alors que bien des fois les placements et la judiciarisation auraient pu être évités si ce n'avait été de la discrimination systémique et du profilage racial et social dont sont victimes les familles à cause de leur origine, de leur vulnérabilité et de leur pauvreté chronique.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse offre une définition de la discrimination systémique qu'il est intéressant de noter. Elle dit que :

La discrimination raciale marque des comportements individuels, mais elle peut également découler des conséquences involontaires et souvent inconscientes d'un système discriminatoire. C'est ce que l'on appelle discrimination systémique.

La discrimination systémique découle de politiques, pratiques et comportements qui font partie des structures sociales et administratives de l'organisation et dont l'ensemble crée ou perpétue une situation désavantageuse pour les personnes racialisées.

Bien que les races soient issues d'une division archaïque en catégories de classements sans aucune base scientifique, l'utilisation de cette classification est à l'origine du racisme et des pratiques racistes ne l'oublions pas.

Le retrait des enfants de leur famille relève des pires expériences traumatisantes à vivre et nous croyons que cette décision doit être prise en dernier recours. Or force est de constater que ce n'est pas toujours le cas en ce qui concerne les enfants d'origine haïtienne.

Le Dr Leonel Bernard (PhD sciences humaines appliquées), le démontre parfaitement dans ses textes de recherche datant de 2001 et résumé en 2004 pour les actes du 4^e colloque de l'Association québécoise plaidoyer-victimes.

- Les jeunes Haïtiens sont 2 fois plus susceptibles d'être signalés à la protection de la jeunesse que les jeunes Québécois.
- Les signalements des jeunes Haïtiens sont significativement plus nombreux à être retenus selon le code d'urgence le plus prioritaire

- Les jeunes Haïtiens sont significativement plus nombreux à être retirés d'urgence de leur milieu familial
- Les motifs de compromission sont plus d'ordre de négligence de type économique soit les conditions matérielles d'existence soit 44% des signalements (pas de nourriture, manque d'espace, absence de jouets etc), ou relevant du mode de vie qui relève d'une discordance dans l'interprétation culturelle. (manière de manifester son attachement ou de donner de l'affection) Les jeunes haïtiens proviennent à 80% de milieux socio-économiques défavorisés.

Tout comme le Dr Bernard nous constatons que ces mode de référence créent de la «discrimination indirecte » et « systémique » et participent à un processus de stigmatisation.

Le docteur Bernard conclue :

Et non seulement ces formes de traitement différentiel s'apparentent-elles à de la discrimination, elles participent à un processus de stigmatisation. À partir de ces constats, des recommandations ont été faites au Directeur de la protection de la jeunesse de Montréal afin que soient instaurées de nouvelles pratiques sociales de protection susceptibles de réduire ou d'éliminer ces différences de trajectoire.

Les interventions de la Maison d'Haïti

Depuis la fin des années 70 que la Maison d'Haïti s'inquiète de ce fait, pour y remédier elle a mis en place une série d'activités et des services d'accompagnement qui ont donné et donnent encore des résultats intéressants.

Des programmes visant à aider les familles et les jeunes mères dont les activités sont adaptées, signifiantes et prennent sens . Actuellement la Maison d'Haïti compte deux coordinations offrant des programmes spécifiques, la coordination Femmes et la coordination Famille.

Ces deux coordinations offrent soutien, accompagnement et activités d'intégration sociale aux familles en difficulté.

Il y a *L'Espace parents* et le programme de **Renforcement des familles** qui offrent des lieux sécuritaires de renforcement et de ressourcement aux familles et à leurs enfants. Ces deux programmes ont pour objectifs de favoriser la prise en charge et le contrôle par les parents des différents éléments composant leur milieu de vie tout en favorisant une approche de résolution des problèmes.

Cette prise en charge vise à leur permettre de développer des nouvelles pratiques afin de nouer des meilleures relations affectives et offrir un meilleur encadrement à leurs enfants en utilisant via différentes techniques en art thérapie, leur potentiel créatif pour se développer. L'art thérapie tel que nous la pratiquons, fait appel à la libre expression en art visuel, permettant de développer l'esprit créatif et artistique des adultes et des enfants par un contenu culturel et émotif spécifique.

La Maison d'Haïti a mis en place ces interventions et les propose à différentes instances comme alternatives à la judiciarisation et au placement des enfants. Ces méthodes et actions ont été développées aussi pour soutenir les parents dans leur rôle de premiers éducateurs. Un exemple récent observé est celui d'une intervenante communautaire de

la Maison d'Haïti qui accompagnait une jeune mère à la préparation de son accouchement, à l'hôpital, le refus de la maman de prendre immédiatement son bébé dans ses bras a été interprété comme un problème d'attachement. Ceci illustre bien la persistance d'un déficit de décodage des gestes et attitudes culturelles pouvant malheureusement mener à un signalement n'eût été de la présence et de l'insistance de la travailleuse communautaire.

Fort de cette expertise, la Maison d'Haïti a signé un Accord avec le Centre jeunesse afin que ses intervenants lui réfèrent des parents et des enfants qui ont été signalés pour abus physique ou négligence, ce qui bien souvent évite un placement. Par contre un taux de roulement élevé du personnel oblige la Maison d'Haïti à constamment rappeler à son partenaire l'existence de l'accord, des programmes et de la disponibilité de la Maison à assurer cet accompagnement.

À noter que certains juges de la Chambre de la Jeunesse, au fait de l'existence des programmes de la Maison d'Haïti recommandent que la participation aux programmes de la Maison fasse partie des suivis que doit assurer la DPJ.

Parmi les solutions envisagées un engagement à suivre des ateliers en matière de renforcement des compétences parentales. Ces suivis ont des effets positifs et amènent souvent une fermeture de dossier après évaluation et constatation d'une amélioration des relations parents/enfants.

Nous avons choisi de donner la parole à [REDACTED], une participante de nos programmes qui saura mieux que des discours, illustrer la situation que nous avons tenté de décrire, ayant elle-même été tour à tour enfant de la DPJ et ensuite parent dont les enfants furent signalés et retirés de la famille.

Recommandations de la Maison d'Haïti

- 1- Que le personnel intervenant soit formé et sensibilisé en permanence à la diversité des origines, bagages culturels et réalités que vivent les enfants et les familles. Formation sur le profilage social et racial, la discrimination systémique et les biais inconscients.
- 2- Afin de créer sens et cohérence, articuler un continuum de prise en charge et de services entre les instances et acteurs qui interviennent auprès des enfants, DPJ, école, garderie, police, santé, système de justice, familles et centres d'accueil.
- 3- Rappeler en tout temps le droit fondamental des enfants sans égard à la situation socio économique ou l'origine culturelle et l'importance et le devoir de le respecter.
- 4- Faire mieux connaître une ressource essentielle comme la CDPDJ
- 5- Reconnaître l'expertise des OSBL qui soutiennent les enfants et les familles, reconnaître l'utilité des programmes et actions et leur donner les moyens de les pérenniser.

- 6- Humaniser tout le processus et les actions de la DPJ, les adapter culturellement lorsque nécessaire, pour y arriver privilégier le travail en petite équipe à tous les niveaux.

**Présentation [REDACTED]
ENFANT ET MÈRE DE LA DPJ :**

Je suis [REDACTED], je suis née en Haïti, [REDACTED] rejoignons le mari de ma mère à Montréal. Mon beau-père maintient avec nous et moi surtout les mêmes méthodes éducatives du pays d'origine soit la correction physique, nous sommes frappés pour un oui ou un non. Par exemple il m'a frappé avec la boucle d'une ceinture parce que je m'étais trompée dans la récitation d'une prière que je devais apprendre par cœur. À 12 ans [REDACTED], mon beau-père me gifle, ce qui me vaut une Intervention de la DPJ, car c'est moi qui suis retirée de la famille pour un séjour en famille d'accueil pendant trois (3) jours et retour à la maison. Les corrections physiques continuent. Je vais me plaindre à la police qui ne fait rien, alors à 14 ans, je décide de fuguer de la maison familiale. Retrouvée après [REDACTED] mois de fugue, je suis placée jusqu'à majorité, car mes parents à bout de ressources refusent de me reprendre. Je suis alors placée en Centre de réadaptation.

Je passe les six (6) premiers mois de mon placement en isolement dans une unité fermée, à cause me dit-on de mon comportement, je ne sors que très rarement de ma chambre, que j'appelle ma prison. Durant toute cette période je ne suis pas allée à l'école, on ne m'a pas scolarisé. Personne n'a pris la peine de me parler pour m'expliquer pourquoi j'avais droit à un tel traitement. Durant ma retenue en unité fermée, je lisais quotidiennement la Bible que sa mère m'avait apporté lors d'une visite. On m'a arraché le livre des mains, sous prétexte que je souffrais selon les intervenants de [REDACTED].

Pour me soigner on me fait séjourner à [REDACTED], où je suis lourdement médicamentée, ce sera mon cadeau [REDACTED]... un diagnostic de trouble de la personnalité. Transférée enfin en unité ouverte je peux reprendre ma scolarisation. Je fugue à quelques reprises, la dernière fois j'avois [REDACTED], je ne serai jamais retrouvée jusqu'à ce que j'atteigne ma majorité.

Entre 18 et 21 ans j'ai demandé à plusieurs reprises d'avoir copie de mon dossier, on me répond qu'il n'existe plus qu'il a été détruit. À [REDACTED] j'accouche d'un garçon et rapidement la DPJ réapparaît dans ma vie suite à un signalement par un médecin. Mon fils [REDACTED] m'est enlevé et placé jusqu'à majorité parce que je l'ai frappé [REDACTED] en fait je ne connaissais aucun autre rapport que les coups, c'est ce que j'avais toujours vécu et j'ai répété le même comportement. On me donne droit à des visites

supervisées. Alors que je suis enceinte de son deuxième enfant, l'intervenante qui supervise la visite avec mon fils m'informe, dès lors, qu'elle fera un signalement à propos de l'enfant à naître.

En [REDACTED] j'accouche de mon deuxième enfant (une fille) qui m'est enlevée à l'hôpital même dès sa naissance. Ma fille est par la suite donnée en adoption fermée par la DPJ. Motif d'intervention, j'aurais abusé physiquement de mon bébé qui n'avait qu'un jour.

À la naissance [REDACTED] anticipant l'arrivée de la DPJ, je demande la présence de la coordonnatrice de l'hôpital et d'une représentante de la Maison d'Haïti [REDACTED] lorsque la DPJ se présentera, mon conjoint est également présent, je me sens rassurée et pour la première fois je sens que les deux (2) intervenantes sociales qui se présentent à l'hôpital me traitent avec respect.

Les intervenantes m'expliquent la raison de leur présence, et s'informent de la situation de mon couple. Elles me font signer des mesures volontaires avec supervision de Madame [REDACTED], l'intervenante de la Maison d'Haïti et du père.

Aujourd'hui il n'y a plus de mesures volontaires, ma fille a maintenant [REDACTED] et vit toujours avec moi et je suis toujours en relation avec le père de mon enfant. Madame [REDACTED] et moi sommes satisfaites des trois dernières intervenantes rencontrées dans le dossier de mon troisième enfant.

Je fréquente la Maison d'Haïti depuis l'âge de [REDACTED], je venais avec [REDACTED] aux activités, par la suite j'y suis venue de mon propre gré pour chercher aide et soutien. Je suis toujours restée contact avec la Maison d'Haïti, les intervenantes savent que j'ai toujours voulu témoigner de mes souffrances comme enfant et comme mère et je suis contente d'avoir la possibilité de le faire aujourd'hui.